

## Qui peut se connecter : à quels services, et avec quels identifiants ?

	Wi-Fi (EDUSPOT)	Wi-Fi (EDUROAM)	Portail documentaire Virtuose + (catalogue, accès aux ressources en ligne/électroniques)	Postes publics (Clients légers) / imprimantes
Vous êtes :	Identifiant / mot de passe	Identifiant / Mot de passe	Identifiant / Mot de passe	Identifiant / Mot de passe
1) Etudiants de Paris 3	iSorbonne	iSorbonne	iSorbonne	iSorbonne
2) Personnels de Paris 3	iSorbonne	iSorbonne	iSorbonne	iSorbonne
3) Lecteur autorisé (2)	Numéros imprimés sous le code-barres de sa carte de lec- teur autorisé (sans les espaces) / Date de naissance (JJMMAAAA)	Non	Numéros imprimés sous le code- barres de sa carte de lecteur autorisé (sans les espaces) / Date de nais- sance (JJMMAAAA)	Numéros imprimés sous le code-barres de sa carte de lec- teur autorisé (sans les espaces) / Date de naissance (JJMMAAAA)
4) Etudiant inscrit dans un établisse- ment <b>français</b>	Id et mot de passe qu'il utilise pour se connecter à son ENT dans son établissement (3)	Id et mot de passe qu'il utilise pour se connecter à son ENT dans son établis- sement (4)	Numéros imprimés sous le code- barres de sa carte de lecteur autorisé (sans les espaces) / Date de nais- sance (JJMMAAAA) (1) (2)	Numéros imprimés sous le code-barres de sa carte de lec- teur autorisé (sans les espaces) / Date de naissance (JJMMAAAA) (1) (2)
5) Personnels tra- vaillant dans un éta- blissement <b>français</b>	Id et mot de passe qu'il utilise pour se connecter à son ENT dans son établissement (3)	Id et mot de passe qu'il utilise pour se connecter à son ENT dans son établis- sement (4)	Numéros imprimés sous le code- barres de sa carte de lecteur autorisé (sans les espaces) / Date de nais- sance (JJMMAAAA) (1) (2)	Numéros imprimés sous le code-barres de sa carte de lec- teur autorisé (sans les espaces) / Date de naissance (JJMMAAAA) (1) (2)
6) Etudiant inscrit dans un établisse- ment <b>étranger</b> (1) (2)	Numéros imprimés sous le code-barres de sa carte de lec- teur autorisé (sans les espaces) / Date de naissance (JJMMAAAA) (1) (2)	Id et mot de passe qu'il utilise pour se connecter à son ENT dans son établis- sement (4)	Numéros imprimés sous le code- barres de sa carte de lecteur autorisé (sans les espaces) / Date de nais- sance (JJMMAAAA) (1) (2)	Numéros imprimés sous le code-barres de sa carte de lec- teur autorisé (sans les espaces) / Date de naissance (JJMMAAAA) (1) (2)
7) Personnels tra- vaillant dans un éta- blissement <b>étranger</b> (1) (2)	Numéros imprimés sous le code-barres de sa carte de lec- teur autorisé (sans les espaces) / Date de naissance (JJMMAAAA) (1) (2)	Id et mot de passe qu'il utilise pour se connecter à son ENT dans son établis- sement (4)	Numéros imprimés sous le code- barres de sa carte de lecteur autorisé (sans les espaces) / Date de nais- sance (JJMMAAAA) (1) (2)	Numéros imprimés sous le code-barres de sa carte de lec- teur autorisé (sans les espaces) / Date de naissance (JJMMAAAA) (1) (2)
8) Visiteur	Les bibliothèques de l'université ont pour vocation de favoriser l'étude et la recherche de la communauté universitaire et scientifique. Il n'est pas délivré de carte de lecteur autorisé aux personnes ne pouvant pas justifier de motivations allant dans ce sens. Ces personnes seront orientées vers les bibliothèques municipales, qui ont vocation à accueillir tous les publics.			

(1) Doit s'inscrire comme lecteur autorisé.

(2) **Inscription en tant que lecteur autorisé** : Inscription payante (gratuite sous certaines conditions) pour une période de 6 à 12 mois et ouvrant droit, via une **carte de lecteur autorisé**, à l'emprunt d'ouvrages, à l'utilisation des ressources informatiques de la DBU et à l'utilisation des services de la DSIC : réseau Wi-Fi EDUSPOT, salles informatiques n° 528 et 530. Cela concerne toute personne, étudiante ou non, pouvant justifier de motifs sérieux de recherche. Les étudiants inscrits dans un établissement n'ayant pas d'accord de réciprocité avec Paris 3 mais aussi les anciens étudiants et personnels de Paris 3, etc. sont concernés.

**Important : Temps de latence** entre l'inscription à la banque de Prêt/retour/inscriptions et l'activation des identifiants dans le système : **72 heures environ**.

(3) Si son établissement n'est pas affilié à EDUSPOT, il devra utiliser EDUROAM. Si son établissement n'est affilié ni à l'un, ni à l'autre, il devra s'inscrire comme **lecteur autorisé** (activation de ses identifiants : environ 72 heures).

(4) Si son établissement n'est affilié ni à EDUROAM, ni à EDUSPOT, il devra s'inscrire comme **lecteur autorisé** (activation de ses identifiants : environ 72 heures).